

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1527**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Souscripteur en réassurance

Nouvel intitulé : Souscripteur en réassurance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ASSURANCE (AEA)	Directeur de l'Association pour l'enseignement de l'assurance (AEA)

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités d'un souscripteur en réassurance s'inscrivent dans un contexte où les sociétés d'assurances concluent des accords, dénommés traités ou conventions de réassurance, avec des sociétés dites de réassurance pour garantir une partie des risques qu'elles ont accepté de couvrir.

Pour les sociétés d'assurances, dénommées cédantes, il s'agit d'opérations de cession.

Dans les sociétés de réassurance, les souscripteurs en réassurance sont chargés de négocier ces accords avec les cédantes. Les réassureurs peuvent également obtenir la garantie d'une partie de leurs engagements vis à vis des assureurs auprès d'autres réassureurs par le biais d'une opération dite de rétrocession.

Les activités du souscripteur en réassurance consistent à :

- déterminer les conditions techniques et juridiques de la conclusion d'un traité ou d'une convention de réassurance,
- participer aux négociations commerciales des accords de réassurance en mobilisant les ressources humaines et factuelles nécessaires.

Le titulaire du titre de souscripteur en réassurance : - maîtrise les techniques de souscription, de cession ou de rétrocession en réassurance ;

- connaît les techniques gestion des opérations de réassurance dans leurs aspects comptables et dans le suivi de leurs résultats tout au long de la vie du traité de réassurance.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Sociétés, cabinets d'assurance, réassurance, mutuelles, institutions.

Types emplois accessibles : - souscripteur

- pré-souscripteur

- assistant de souscription

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1110 : Souscription d'assurances

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 18 composantes correspondant à une évaluation écrite de 18 modules préparés au fil du temps par des professionnels en exercice. Ces composantes sont réparties en 5 domaines :

D1 - Domaine « Assurances »

D2 - Domaine « Fondamentaux de la réassurance »

D3 - Domaine « Gestion »

D4 - Domaine « Réassurances particulières »

D5 - « Programme de réassurance »

Pour les modules de réassurance, il s'agit de cas pratiques professionnels réels.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	professionnels 60%, enseignants 40%
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		professionnels 60%, enseignants 40%

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 novembre 2002 publié au Journal Officiel du 15 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1994 jusqu'au 18 janvier 2005.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Association pour l'Enseignement de l'assurance (AEA) 8, rue Chaptal
75009 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Souscripteur en réassurance](#)